

Conseil Municipal du 6 mai 2017 à 10 H 30.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, M. KROMER, MA MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Excusés : A. FESSLER procuration à M. BEAUFREZ, A. ISBLED procuration à M. HAMELIN.

Secrétaire de séance : Chantal PHILIPPON

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Modification du budget
- Rétrocession d'une concession au cimetière
- Demande de subvention à la Région (Verger Mallet)

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Viviane PERNOT de son poste de Conseillère Municipale. Le poste est proposé à Monsieur Jean-Louis CALCIA.

Que se passe-t-il en cas de démission de M CALCIA ? Le nombre de conseillers devrait rester à 14, mais M. le Maire précise qu'il attend une confirmation de la Préfecture.

1. Désignation secrétaire de séance : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 26/2017

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017.

Délibération n°27/2017

3. Finances

3.1 Modification du budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, la modification des dénominations des articles au budget primitif 2017 suite à la demande de la perception, à savoir :

Section fonctionnement – dépenses :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 622 honoraires : | - 2000 € |
| Article 6226 honoraires : | + 2 000 € |
| - Article 6573 Subventions de fonctionnement | - 500 € |
| Article 657341 communes | + 500 € |
| - Article 668 autres charges | - 500 € |
| Article 6688 autres charges financières | + 500 € |

Délibération n°28/2017

3.2 Concession dans le cimetière : rétrocession

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, la rétrocession à la commune de la concession de Monsieur Jean-Claude LAMBELIN, (achetée en juin 1999 pour 30 ans) à compter du 1^{er} juin 2017 pour un montant de 30,48 (correspondant à 12 ans de rétrocession). Sa sœur reprendra ensuite la concession à son nom et remboursera cette somme à la commune.

Délibération n°29/2017

3.3 Demande de subvention à la Région (Verger Mallet)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour le projet « Le verger de sauvegarde » et notamment l'implantation de haies mellifères et de petits aménagements permettant l'abri et l'accueil de

Délibération n°30/2017

la petite faune auxiliaire au Verger Mallet (possibilité d'une subvention de 20 € par mètre linéaire).

3.4 Inscription nouvelle recette : DETR

Délibération n °31/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription d'une nouvelle recette d'investissement, d'un montant de 11 870, 80 € (20%) sur un montant prévisionnel de travaux HT de 59 354 €, suite à l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de l'opération « aménagement de sécurisation de la rue des Bois Sarclés à Etueffont ».

3.5 Subventions aux associations

Délibération n °32/2017

à

Délibération n °50/2017

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le versement de subventions aux associations suivantes, pour un montant total de 11 200 € :

Club des Retraités :	400 €
La Récréactive :	300 €
Les R(h)psod's du Vallon :	400 €
Elan :	150 €
Tennis Club :	600 €
Val Fleury :	3 750 € (dont 1800 € du Conseil Général)
ACCA :	200 € (pas de coût de location de chalet)
ACAB :	350 €
Association Loisirs et Pêche :	300 €
Jeunes Sapeurs Pompiers :	200 €
ASNT :	1 900 € (investissement j. citoyenne souhaité)
PEP 90 :	100 €
Croix Rouge :	250 €
Secours Populaire :	250 €
Prévention Routière :	100 €
FNATH :	100 €
Collective Résistance et Déportation :	50 €
Eden 99 :	300 €
Comité des Fêtes :	1 500 €

A noter, pas de demande cette année de la Fondation du Patrimoine, de l'Association du Pressoir, de Mémorial 90 et de l'OCCE Ecole Elémentaire.

Départ de Monsieur Jean-Paul GRUEBER à 11h00

3.6 Indemnité de Conseil du comptable assignataire :

Délibération n °51/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Marie-José HAMMERER, Trésorière temporaire à la Trésorerie de Giromagny du 1^{er} avril au 30 juin 2016, l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

3.7 Acquisition parcelle PREVOT :

Délibération n °52/2017

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'acquérir une parcelle, (040 B n°170, située au lieu-dit les Champs des Coupeux) d'une contenance de 31a 28ca, appartenant à Mme PREVOT, pour un montant de 800 €.

4. Personnel :

Délibération n °53/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, la suppression de deux postes « d'adjoint administratif 1^{ère} classe » et la suppression d'un poste « d'adjoint technique 1^{ère} classe ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, la création de deux postes « d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe » et la création d'un poste « d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ».

5. Transfert de pouvoirs de police à la Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Monsieur le Maire décide d'ajourner cette question.

6. Motion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de signer la motion pour soutenir le théâtre du Pilier qui connaît actuellement des soucis financiers et risque de disparaître.

Suite à une réunion entre la Communauté de Communes des Vosges du Sud et le Théâtre du Pilier, Monsieur Hervé GRISEY explique que le théâtre est subventionné principalement par la Ville de Belfort, la Communauté de Communes et la Région mais qu'il est aujourd'hui en déficit de 47 000 € et qu'à court terme son existence est menacée.

Madame Chantal PHILIPPON explique que la solution à minima est de garantir le règlement des salaires. Au mois de septembre, les associations partenaires du théâtre du Pilier organiseront une soirée de soutien afin de collecter des financements.

Monsieur Jacques PETITJEAN pense qu'il est important de soutenir la culture et notamment le théâtre du Pilier pour toutes les manifestations qu'il organise auprès des jeunes dans les écoles.

7. Questions Diverses :

7.1 – Distribution bleuets : la vente aura lieu le 8 mai avec le concours du Conseil Municipal Enfants.

7.2 – Mise en jardinières : le samedi 13 mai à 8h00 avec l'association du Val Fleury et les Conseillers Municipaux aux ateliers communaux, à côté du SICTOM.

7.3 – Triathlon : le samedi 27 mai après-midi, passage prévu entre 14h30 et 15h30 sur Etueffont (la route restera ouverte).

7.4- Forge Musée : Assemblée Générale le vendredi 19 mai.

7.5 – Burkina Faso ; Assemblée Générale le vendredi 12 mai.

7.6 – Journée Citoyenne : préparation des ateliers, le vendredi 12 mai à 20h00 et réunion le jeudi 18 mai à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La Secrétaire de Séance,


Chantal PHILIPPON

 Le Maire,
René BAZIN.

